



PROTOCOLE D'ÉCOUTE TjL 2015

TjL Une **association** créée en juillet 2010 pour donner un cadre juridique à ToutJourLà, une **plate forme d'écoute, de dialogue** en Alsace pour aider et accompagner les jeunes, tout venant de 15 à 25 ans souvent déstabilisés par la société et en quête de repères et de sens.

ÉCOUTE – CONFIANCE – RESPECT en est la charte

C'est un projet né d'une expérience professionnelle et humaine de gens travaillant dans le monde des jeunes (professeurs collèges, lycées, LEP, thérapeutes, aumôniers étudiants, professionnels de l'action sociale, de la prévention) de convictions diverses, pour se mettre au service des jeunes par l'écoute active, le soutien, l'accompagnement dans une logique systémique.

TjL s'expérimente avec succès en Alsace depuis octobre 2010.

ToutJourLà « TjL » est donc un Accueil, Ecoute de 1^{ère} ligne.

Son objectif est d'écouter, d'accompagner et d'aider les jeunes dans leur parcours de vie et de **rejoindre le jeune** dans ce qu'il vit, **d'ouvrir un débat** interpersonnel, de **découvrir son monde**, de **le connaître lui**, pour mieux l'aider à réagir et l'amener à **s'autonomiser** et à **se responsabiliser**.

Son discours n'est ni idéologique, ni religieux, ni psychologique mais celui du SENS.

Au-delà de toutes les spécialités, TjL est une RENCONTRE humaine, un échange et non un jeu verbal, ni une consultation. On est dans la relation.

I. Notre cadre d'action est

1. Les lois sur l'Enfance en danger. Tout jeune a le droit et la liberté d'être écouté. L'esprit de **la loi du 5 mars 2007** portant sur la réforme de la protection de l'enfance va dans le sens de la prévention « en améliorant le dispositif d'alerte et d'évaluation des risques de danger en améliorant et diversifiant les modes d'intervention pour mieux répondre aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ». TjL s'inscrit dans le respect de l'application de cette loi.
2. Nos statuts associatifs, approuvés par le Préfet du Bas-Rhin.
3. La caution de ceux qui nous autorisent à intervenir dans leurs structures. Nous ne pouvons intervenir qu'auprès de jeunes émanant de structures identifiées et reconnues quelles qu'elles soient.

Le public jeune nous vient de ces structures, des différents réseaux dans lesquels nous travaillons par ailleurs et bien sûr par le bouche à oreille.

II. Notre cadre protocole d'écoute est

Convictions

- TJL intervient toujours avec un binôme d'écouterants ce qui est un gage de sécurité pour nous, une garantie de ne pas déraiser, une vérification des limites et une grande richesse et un respect pour les jeunes.
- Une supervision régulière est réalisée par Arnold PFAFF (thérapeute familial à l'hôpital de Colmar). Nous travaillons dans l'écoute et le soutien. Après expérimentation, nous pouvons dire que notre manière de faire est en cohérence avec la visée du projet ce qui lui confère sa pertinence. Les jeunes viennent sur la base du volontariat. Notre action est gratuite.
- La confidentialité est assurée à moins que nous nous rendions compte lors d'une rencontre que le jeune est en danger et qu'il nous faut le déclarer le plus vite possible aux autorités compétentes.
- Nous sommes en lien avec des associations d'Action sociale en Alsace et très soucieux d'un partenariat avec les Maisons des adolescents. Nous nous engageons à ce que des relais soient organisés dès lors et tant que de besoin, auprès des professionnels adéquats.
- Nous sommes également conscients de la nécessité d'établir un contact avec les parents, quand c'est possible, sous une forme ou sous une autre dans le cadre de la relation avec ce jeune.
- Les intervenants de TJL s'engagent à réfléchir et à échanger avec les professionnels d'éducation et de santé présents au sein des établissements dans lesquels ils sont accueillis, notamment en tissant un lien privilégié avec les infirmières, les psychologues...

Pour garantir la validité de notre travail, nous nous engageons solennellement :

- 1- Dès la toute première rencontre (pré-accueil) :
que le jeune soit prévenu que sa parole ne pourra être tenue pour confidentielle dans le cas où les écouterants détecteraient un danger : ils auront alors l'obligation de signaler la situation aux services compétents.
Nous lui remettons une charte d'accueil.
- 2- Rythme des rencontres :
L'accompagnement par TJL s'inscrit dans un suivi court (3-4 rencontres) et plus long pour d'autres ; en tant que de besoin, si le jeune nécessite un accompagnement plus long ou si le mal être est très important, il sera orienté vers les services compétents tels que la Maison des Adolescents ou autres.
Alors et alors seulement l'accompagnement TJL pourra continuer, en parallèle la cas échéant avec tout autre type de suivi.

Signataires : le Bureau TJL

- Marie-Marguerite ANCEL-CHALVET, Présidente
- Emmanuel LANGARD-ROYAL, Vice-Président
- Philippe ANCEL, Trésorier et Sophie Merlin, secrétaire

Ce protocole a été rédigé avec les conseils :

- Mme Bénédicte DEGUILLÉ, ex Directrice de la Maison Des Adolescents de Mulhouse
Directrice du Service de l'Enfance en Danger Conseil Général Haut Rhin
- Mme Delphine RIDEAU, Directrice de la Maison des Adolescents de Strasbourg

et l'accord de

- Catherine DEBS - Directrice Action Sociale, Association Moisson Nouvelle, Membre du Conseil d'Administration de TJL
- Arnold PFAFF - Thérapeute Familial Hôpital de Colmar, membre fondateur de TJL
- Sophie MERLIN - Educatrice Spécialisée, écoutante à TJL, conseillère technique du CA.